Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRIORITÉS 2009-2012

Pour la première fois, le Conseil d'Etat fixe ses priorités en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme

Comme le lui demandent la Constitution et la loi de 2007 sur l'intégration des étrangers, le Conseil d'Etat, dans un souci de cohérence des projets et de gestion des mesures à moyen terme, a fixé ses priorités jusqu'en 2012 en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme, ce dans six domaines généraux. L'intégration des étrangers est une tâche transversale à tous les départements de l'administration.

Les domaines retenus en priorité sont «Langue et formation», «Marché du travail», «Politique d'accueil», «Cohabitation dans les quartiers et zones périurbaines», «Ecole, famille, égalité» et « Prévention du racisme et compréhension interreligieuse». Pour chacun de ces domaines, le Conseil d'Etat dresse un bilan actuel, les objectifs à atteindre et propose de nouvelles mesures, qui toutes sont budgétées.

La population étrangère dans le canton s'élève à près de 192 000 personnes, soit 29% de la population résidente permanente. Près de 175 nationalités sont représentées et toutes les communes du canton comptent une part significative d'étrangers. Les motifs principaux de venue dans le canton sont le travail, le regroupement familial et la formation.

L'intégration des étrangers est un enjeu politique majeur pour l'avenir et vise un objectif social global. Elle vise à favoriser la coexistence des populations suisses et étrangères, à optimiser l'accès à l'information et aux offres existantes, implique la réciprocité des droits et des devoirs et améliore la collaboration entre les actions menées par la Confédération, le canton et les communes, partenaires essentielles du processus, au même titre que la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI).

Le budget cantonal lié aux mesures d'intégration se monte à 3,1 millions de francs pour 2009. Sur ce chiffre, un montant de 2,4 millions provient de subventions fédérales intégralement gérées par le canton.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 mars 2009

DINT, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 41 51 - Magaly Hanselmann, coordinatrice en matière d'intégration des étrangers et prévention du racisme, DINT, 079 663 75 55 / 021 316 40 16

Dossier_presse_integration
Document_Priorites_CE_2009-2012